

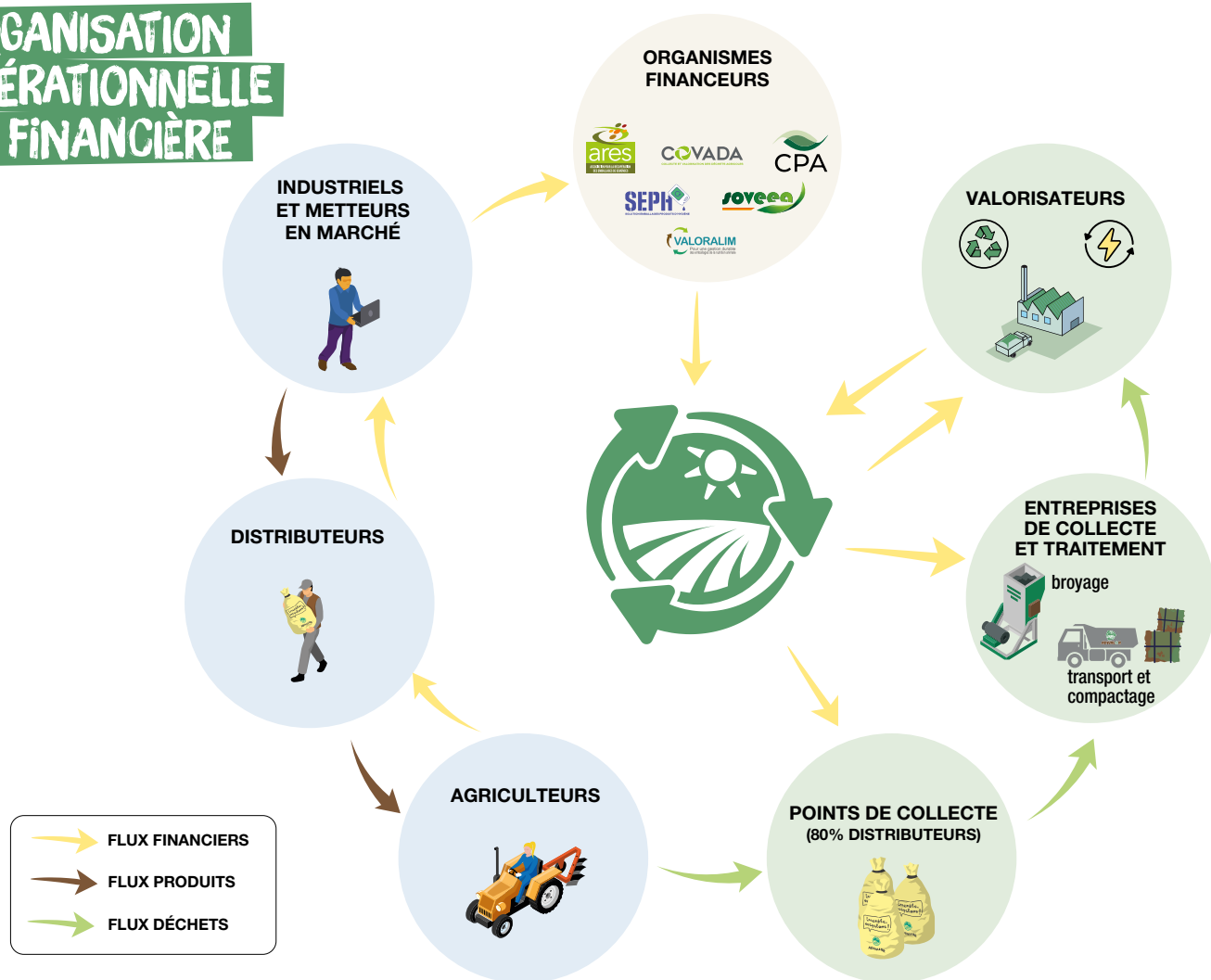


ADIVALOR



**A.D.I.VALOR, L'ÉCO-ORGANISME
DU MONDE AGRICOLE**

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE



PLUS DE 25 ANS D'ENGAGEMENT RECONNUS PAR LES POUVOIRS PUBLICS


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'article 62 de la loi économie circulaire (AGEC) inscrit, depuis début 2020, **le caractère spécifique de la filière de gestion des déchets de l'agrofourniture** dans le paysage des filières de gestion de déchets, dites à Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Le caractère spécifique de la filière REP de l'agrofourniture est inscrit dans le code de l'environnement avec un

fonctionnement régit par des accords cadres.

Un nouvel accord cadre a par ailleurs été conclu en 2025 avec **le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire**, et ce afin de renforcer les collaborations qui favorisent **une gestion performante des déchets agricoles**.

POINTS FORTS

1 Pionnière en Europe : la France est le seul pays européen à disposer d'une organisation aussi complète dédiée à la fin de vie des déchets agricoles. Le modèle A.D.I.VALOR fait référence à l'échelle européenne et mondiale.

2 Reconnaissance légale : l'article 62 de la loi AGECE (2020) consacre le caractère spécifique de la

filière dans le paysage des filières de gestion des déchets (filière dite REP, responsabilité élargie du producteur).

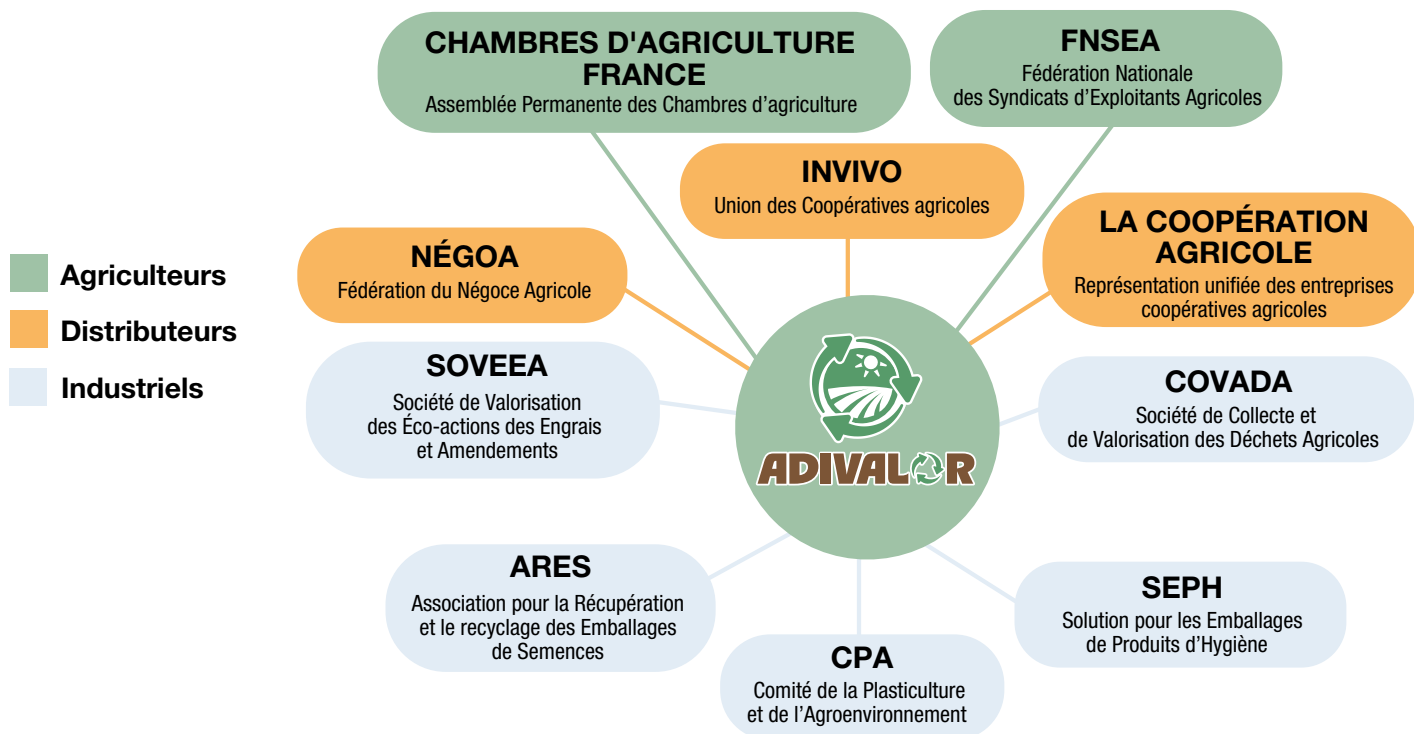
3 Montée en puissance continue : de 1 flux en 2001 à 25 flux gérés aujourd'hui, avec des programmes arrivés à maturité (emballages phytopharmaceutiques, films plastiques) et d'autres en développement (nutrition animale...).

4 Responsabilité partagée : un modèle unique associant agriculteurs, distributeurs et industriels.

5 Performance exceptionnelle : en 2025, ce sont déjà plus de 75 % des emballages vides et plus de 80 % des plastiques agricoles qui sont collectés.

6 Objectif : tendre vers le 100 % collecté avec un engagement collectif affiché.

ACTIONNAIRES A.D.I.VALOR



ENGAGÉS COLLECTIVEMENT SUR LA ROUTE DU 100% COLLECTÉ, 100% RECYCLÉ.

L'engagement volontaire des différents acteurs de la profession agricole a démontré son efficacité : les objectifs visés, définis en accord avec les pouvoirs publics, ont été régulièrement atteints voire dépassés.

Le fonctionnement de la filière de recyclage repose sur le principe de **responsabilité partagée** entre l'ensemble des professionnels de l'agrofourniture :



- **Les agriculteurs** trient, préparent et apportent leurs déchets aux dates et lieux fixés par leurs opérateurs de collecte.



- **Les Distributeurs** et autres opérateurs (à 80 %, des coopératives et négociants agricoles), réalisent la collecte auprès des agriculteurs, en mobilisant leurs collaborateurs et leurs moyens logistiques. Les Chambres d'agriculture et d'autres organismes, appuyés par le réseau syndical de la FNSEA, contribuent à l'organisation et à l'information sur les collectes.



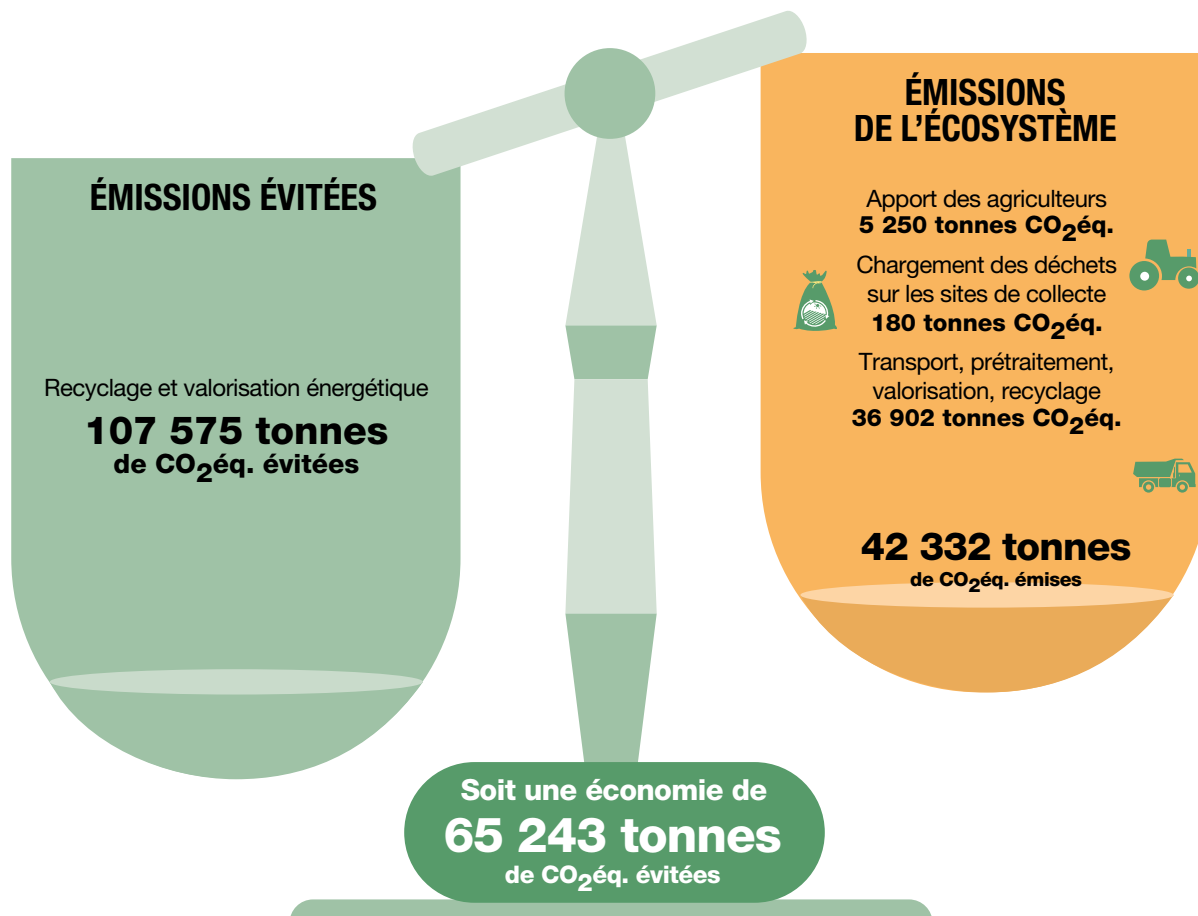
- **Les Industriels** ou revendeurs contribuent au financement des différents programmes de collecte et de valorisation, via une éco-contribution spécifique.

Les pictogrammes A.D.I.VALOR, pour les emballages, ou APE (Agriculture Plastique Environnement) pour les plastiques, indiquent que les produits commercialisés incluent dans leur prix une éco-contribution, et peuvent être ainsi collectés.



BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, LIÉES AUX ACTIVITÉS GLOBALES A.D.I.VALOR

Sur la base des collectes de l'année 2023, A..D.I.VALOR a dressé le bilan des émissions de gaz à effet de serre pour ses activités, depuis l'exploitation agricole, jusqu'au traitement des déchets.



POUR EN SAVOIR +

Pour télécharger le livre blanc :



25 TYPES DE DÉCHETS TRIÉS, COLLECTÉS ET VALORISÉS

PPNU Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables - EPIU Équipements de Protection Individuelle Usagés - EVPHEL Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier - EVPOH Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène de la cave - EVPHE Emballages Vides de Produits d'Hygiène des autres Elevages

Phytopharmacie	Fertilisants	Semences et plants certifiés	Hygiène et œnologie	Plastiques agricoles		Nutrition animale
Bidons et fûts	Bidons et fûts	Big-bags	Bidons et fûts EVPHEL	Films de serre	Ensilage	Bidons et fûts
Sacs et boîtes	Big-bags	Sacs papier	Bidons et fûts EVPOH	Films de semi-forçage	Enrubannage	Big-bags
EPIU	Sacs	Boîtes	Bidons et fûts des autres élevages EVPHE	Ficelles	Paillage clair	Sacs
PPNU				Filets	Paillage couleur	Seaux
Confuseurs sexuels				Filets paragrêle	Gaines souples d'irrigation	
				Emballages vides		

PRÈS DE 90 % DES EMBALLAGES ET PLASTIQUES COLLECTÉS SONT RECYCLÉS

Ces matières plastiques recyclées (MPR) vont être utilisées en remplacement de matières plastiques vierges pour fabriquer de nouveaux produits plastiques. L'utilisation de MPR permet donc d'économiser des ressources non renouvelables et contribue à la réduction des émissions de CO₂.

Gaines souples d'irrigation



Gaines souples d'irrigation

Films de maraîchage



Sacs poubelle & Films de maraîchage

Big bags



Cagettes

Bidons et Fûts plastique



Tubes et conduits
Gaines techniques

Seaux



Tubes et conduits
Gaines techniques

Sacs papier



Couches de protection
(cloisons en plâtre)

Ficelles plastique



Raccords pour l'irrigation
Ficelles

Films d'élevage



Sacs poubelle & films d'élevage

Filets



Valorisation énergétique

Une tonne de filet permet d'alimenter une ampoule pendant plus de 200 heures

CHIFFRES CLÉS



300 000

agriculteurs trieurs



Plus de 700

metteurs en marché

1 300

proposant

structures partenaires

8 500

points de collecte



25

flux gérés séparément

65 200 TONNES

de CO₂ éq évitées*

*Étude sur les données 2023

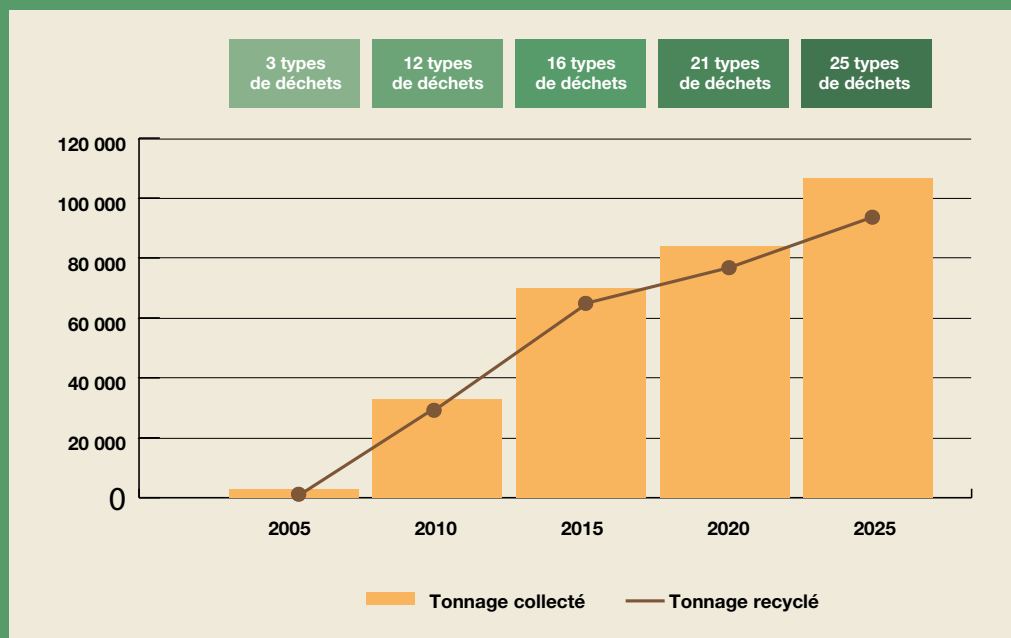
106 500 TONNES

de déchets collectés en 2025



90 %

des déchets collectés sont recyclés



ADIVALOR

AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES

Pour en savoir plus : www.adivalor.fr - info@adivalor.fr [f](#) [t](#) [in](#) [o](#)

LE CAT SUD - 68, cours Albert-Thomas - 69371 LYON CEDEX 08 - Tél. : 04 72 68 93 80



COMINIST79